
Les pensées d'un nouveau président

La première tâche de tout nouveau parlement est de se choisir un président. La coutume veut que le nouveau président prononce un bref discours pour réitérer le rôle traditionnel de sa charge. Nous vous présentons ici une version abrégée du discours livré par le nouveau président de l'Assemblée nationale du Québec.

par l'hon. Jean-Pierre Saintonge

Les sentiments qui sont les miens en acceptant cette charge tant convoitée sont-ils mélangés de crainte, de fierté, de témérité peut-être ? Mais surtout, d'un immense respect pour les femmes et les hommes dont je dirigerai les travaux, pour l'institution qu'ils perpétuent une 34^e fois et pour les citoyens qu'ils représentent...

Soyez assurés que je reçois et que je conçois cette responsabilité avec tout le dévouement et le sérieux dont je suis capable car j'ai toujours cru que le respect qu'un peuple voue à son parlement n'est pas sans rapport avec la considération dont jouit son président.

En 1884, après son élection comme Speaker à la Chambre des communes de Londres, Arthur Wellesley Peel déclara : « Je sais combien il est important pour celui qui aspire à cette noble fonction d'être capable de faire abstraction de ses opinions personnelles, de ses idées partisans, de ses choix politiques, et de subordonner toute chose aux intérêts supérieurs de l'Assemblée. »

Cette profession d'impartialité que je fais mienne, je m'engage solennellement à la mettre en pratique.

Mais là ne s'arrête pas le devoir de celui qui, président ou vice-président, dirige les travaux d'une Assemblée comme la nôtre. Sur lui repose l'obligation, notamment, de favoriser le plus possible l'étude de chaque affaire ; de permettre à chaque député d'exprimer son opinion dans la mesure où nos règles et le décorum sont observés et toute perte de temps évitée ; et de voir à ce que les affaires qui sont soumises à l'Assemblée soient traitées de façon ordonnée.

Dès lors, celui qui occupe ce Fauteuil devient le protecteur attiré des droits et des privilèges que la population du Québec, le 25 septembre dernier, a consentis individuellement à tous les membres de l'Assemblée, qu'ils appartiennent à la majorité gouvernementale, se réclament d'un parti d'opposition ou siègent comme indépendants. Ce souci de chacune et de chacun d'entre vous sera aussi au premier rang de mes préoccupations.

En contrepartie, je me montrerai exigeant en ce qui a trait au respect du décorum et des règles de procédure.

*Depuis quelques années déjà,
l'institution éminemment démocratique
à laquelle nous avons le privilège
d'appartenir et que bien des peuples
nous envient, fait face à un
désenchantement croissant au sein de la
population.*

Nous laisserons aux politologues le soin de dégager les causes externes de ce phénomène mais convenons, entre nous, que nos comportements et nos propos n'ont pas toujours été empreints de la gravité et de la profondeur appropriées à l'ampleur de notre tâche et aux attentes de celles et ceux qui nous l'ont confiée.

Trop souvent, en effet, l'Assemblée nationale donne à notre opinion publique l'image d'une institution bloquée où les députés se livrent à des querelles partisans. Comme il est naturel et normal dans une assemblée démocratique telle que la nôtre, nous divergeons par les programmes que nous souhaitons mettre en oeuvre, par les idées que nous voulons défendre et même par la conception que nous avons de notre société. Cependant, quelles que soient nos différences de sensibilité, gardons-nous du travers qui nous conduirait à faire de cette enceinte la tribune où s'expriment de stériles rivalités.

Notre Assemblée aura pleinement satisfait les espoirs qu'elle a fait naître il y aura bientôt 200 ans si, loin d'être le lieu de résonnance de nos seules divisions, elle demeure un forum indispensable où se déroulent des débats éclairés et productifs pour l'ensemble de la nation.

Je suis convaincu que le pluralisme de l'Assemblée nationale constitue un facteur d'enrichissement et non un frein à la progression du Québec. Pour ce qui me concerne, j'entends me consacrer en totalité à la tâche qui est devant nous. J'y parviendrai à condition que la Présidence demeure à l'abri de toute influence partisane et que ses décisions ne servent pas de prétexte pour remettre en question sa neutralité. Comme le disait Peel à l'occasion de sa réélection en 1892 : « Sans l'appui de l'Assemblée, le Président ne peut rien faire ; avec cet appui, il peut pratiquement tout faire. »

Jean-Pierre Saintonge est président de l'Assemblée nationale du Québec.